

Gouvernance, Audit et gestion des Risques

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédents l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre le Directoire et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

LE CADRE STATUTAIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du directoire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance de la Société exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumettent pour avis à leur examen.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire. Ainsi, le Directoire a été renforcé par la nomination de Thierry Villotte et de Stéphane Zanchet, le 21 juillet 2003, puis par celle de Patrick ROURE le 19 avril 2004.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, y compris les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties à ces derniers.

Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

L'autorisation du Conseil de Surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour les opérations suivantes:

- Donner caution, aval ou garantie de la Société, pour une période d'une année, pour un montant unitaire supérieur à 1.500.000 euros et cumulé annuel supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder des immeubles par nature de la Société pour un montant supérieur à 1.500.000 euros.

- Céder totalement ou partiellement, toutes participations de la Société pour un montant par opération supérieur à 1.500.000 euros.
- Procéder à la constitution de sûretés de toutes natures supérieures à 1.500.000 euros.
- Prendre une participation supérieure à 1.500.000 euros (par opération).
- Engager tout investissement, réaliser toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements soumis par le Directoire au Conseil de Surveillance au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, pour approbation, investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

Critères d'attribution des jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-Président est fixée par le Conseil.

Pour l'exercice 2007, le conseil a attribué une enveloppe de 45 000 euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil. Cette attribution a été respectivement approuvée par l'assemblée générale du 29 juin 2007. la part individuelle versée à chaque administrateur est fonction de l'assiduité aux conseils qui se sont tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil aux comités des rémunération ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, fait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Christian Haas – Membre et Président du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Le renouvellement des fonctions de Christian HAAS est proposé à l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Bruno Montmerle – Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Suite à la démission de Monsieur Etienne Dolfi, Monsieur Bruno Montmerle a été nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance le 31 janvier 2005. Le renouvellement des fonctions de Bruno Montmerle est proposé à l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

COMIR, représentée par Charles Baur – Membre du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Le renouvellement des fonctions de COMIR représentée par Charles BAUR est proposé à l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Berndorf AG, représentée par Thomas RIEKER – Membre du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Norbert Zimmermann, anciennement représentant permanent de Berndorf AG au Conseil de Surveillance de Guy Degrenne, a été remplacé par Monsieur Thomas Rieker. Berndorf AG a indiqué ne pas souhaiter le renouvellement de ses fonctions lors de l'assemblée du 26 septembre 2008.

ISFE, représentée par Thierry Pascault – Membre du Conseil de Surveillance. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Berndorf AG a indiqué ne pas souhaiter le renouvellement de ses fonctions lors de l'assemblée du 26 septembre 2008.

Philippe Joffard – Membre du Conseil de Surveillance. Monsieur Philippe Joffard a été nommé membre lors de la séance de l'Assemblée et confirmé par le Conseil du 28 juin 2004. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2011. Philippe Joffard est administrateur indépendant.

Philippe Choppin de Janvry – Membre du Conseil de Surveillance. A été coopté en remplacement d'Etienne Dolfi, par approbation du Conseil de Surveillance du 31 janvier 2005. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Nommé en remplacement de Monsieur Etienne Dolfi. Le renouvellement des fonctions de Philippe Choppin de Janvry est proposé à l'assemblée générale du 26 septembre 2008. Philippe Choppin de Janvry est administrateur indépendant.

Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy Pacquot – Membre du Conseil de Surveillance. A été coopté en remplacement de Matignon Investissement & Gestion, par approbation du Conseil de Surveillance du 27 avril 2006. Fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31/03/2008. Le renouvellement des fonctions de la Compagnie du Bois Sauvage représentée par Guy Paquot est proposé à l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2007 et à 2 reprises au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2008.

Date	Ordre du Jour	Membres présents ou représentés	Taux de présence
23/02/2007	Budget	7	88%
	Examen et autorisation des conventions réglementées		
	Rapport sur l'activité du 4 ^{ème} trimestre 2006		
27/04/2007	Examen des comptes clos le 31.12.2006	7	88%
	Point sur l'avancement du Plan de Relance		
	Examen et autorisation des conventions réglementées		
	Rapport sur l'activité du 1 ^{er} trimestres 2007		
21/05/2007	Point sur l'avancement du Plan de Relance	7	88%
	Préparation de l'assemblée générale des actionnaires		
	Examen des rapports du Directoire		
	Examen des documents de gestion prévisionnelle		
	Examen et autorisation des conventions réglementées		
	Allocation et répartition des jetons de présence		
29/06/2007	Point sur l'avancement du Plan de Relance	5	63%
	Renouvellement des mandats des membres du Directoire		
	Rapport sur l'activité du 2 ^{ème} trimestre 2007		
	Examen et autorisation éventuelles des conventions réglementées		
24/09/2007	Point sur l'avancement du Plan de Relance	6	75%
	Examen des comptes seestrriels au 30/06/2007		
	Examen des rapports du Directoire		
	Examen t autorisation des conventions réglementées		
	Rapport sur l'activité du 3 ^{ème} trimestre 2007		
19/02/2008	Budget 2008-2009	7	88%
	Point à date sur le Plan de Relance		
	Examen t autorisation des conventions réglementées		
14/03/2008	Point sur l'avancement du Plan de Relance	6	75%
	Examen t autorisation des conventions réglementées		

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- **Délai préalable habituel de mise à disposition des documents.** Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.

- **Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance avant les réunions du Conseil.** L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, sous forme de rapport du Directoire, sous forme de points d'avancement détaillés des projets liés à la mise en œuvre des mesures liées au Plan de Relance global, etc....

- **Confidentialité des informations.** Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise présents au Conseil de Surveillance.

Compte-rendu de l'activité des Comités ad hoc au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance avait anticipé la Loi sur la Sécurité Financière en créant trois comités issus de son sein, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations.

Appellations et missions des différents comités

Trois comités permanents ont été créés au sein du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2002, dont le renouvellement est annuel. Leur dernier renouvellement date du 19 avril 2004. Il s'agit du (i) Comité Stratégique, (ii) du Comité d'Audit et du (iii) Comité des Rémunérations. Les trois comités sont chargés d'étudier les questions que le président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance soumet pour avis à leur examen.

Le Comité Stratégique a poursuivi son activité jusqu'à la fin de l'exercice 2005 afin d'accompagner le Directoire dans sa réflexion sur les orientations stratégiques déroulées par le Plan de Relance présenté à l'assemblée des actionnaires au cours de l'exercice 2004.

A compter de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance n'a pas considéré qu'il était nécessaire de poursuivre la tenue du comité stratégique, constatant que les décisions stratégiques qui avaient été prises devaient faire apparaître les premiers signes de reprise de l'activité du groupe.

Existence ou non de règles écrites précisant les attributions et les modalités de fonctionnement de ces comités

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance en date du 20 juin 2002 tient lieu de règlement interne des comités ad hoc, précisant ses attributions, ses modalités de fonctionnement et leur composition.

Composition des Comités

Chaque comité est composé de deux membres au moins du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée qui vient à expiration à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes de l'exercice de nomination. Un membre d'un comité ad hoc peut être membre et/ou président des autres comités ad hoc.

Exposé de l'activité des comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008

Comité d'Audit

Membres : ISFE et Philippe Choppin de Janvry.

Missions : Examiner toute question de nature financière ou comptable permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

Nombre de réunions	Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait)
5	Evaluation des éléments corporels et incorporels Comptes annuels 2006, du premier semestre 2007 et pro forma au 31 décembre 2007. Validation des actions prioritaires du Service Audit Interne Examen des documents budgétaires Examen des risques d'activité

A compter de l'exercice 2005, le Comité d'Audit voit sa mission étendue à l'émission d'un avis préalable au Président du Conseil de Surveillance sur les opérations de contrôle interne du groupe Guy Degrenne.

Comité des Rémunérations

- Membres : Christian Haas, Bruno Montmerle.
- Missions : Proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations du ou des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur retraite, examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil

de Surveillance relative aux rémunérations du ou des membres du Directoire.

Nombre de réunions	Comité des Rémunérations - Ordre du Jour (extrait)
1	Rémunération du Président du Directoire

REMUNERATIONS, AVANTAGES DE TOUTES NATURES ET TITRES DE LA SOC IETE, RELATIFS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des membres du Directoire est définie par le Comité des Rémunérations, au titre de leur contrat de travail. Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Les rémunérations salariées sont définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations est par ailleurs systématiquement conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il fait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations définit une rémunération variable en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitent exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau l'attribution est défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartiennent aux catégories d'attributaires.

Exceptionnellement, lorsque les enjeux groupe le justifient, le Comité des Rémunérations peut octroyer une rémunération différée à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, en particulier sous forme d'indemnités en cas de départ.

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 :

En k€	Patrick ROURE Président du Directoire	Stéphane ZANCHET Membre du Directoire
Salaires Fixes	318.0	157.4
Salaires Variables	-	24.8
Dont Avantage en nature	-	2.5
Charges sociales patronales	135.5	87.1
Retraite supplémentaire	0.0	6.9
Prime de mobilité	20.0	10.1
TOTAL	473.5	286.3

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2008 :

En k€	Patrick ROURE Président du Directoire	Stéphane ZANCHET Membre du Directoire
Salaire Fixe	79.5	39.9
Salaire Variable	-	2.6
Dont Avantage en nature	-	0.7
Charges sociales patronales	34.2	20.1
Retraite supplémentaire	0.0	1.7
Prime de mobilité	5.0	2.2
TOTAL	118.7	66.5

Par ailleurs, une indemnité de fin de contrat a été octroyée à Patrick ROURE, correspondant à un an de rémunération brute annuelle, par courrier en date du 12 mars 2004, en cas de licenciement (sauf faute lourde ou intentionnelle).

Enfin, une assurance « Assistance Emploi – Remboursement du coût d'acquisition de points retraite » a été souscrite en septembre 2004 au bénéfice de Patrick ROURE, au titre de sa fonction de dirigeant. Cette garantie comporte, outre le versement d'une indemnité en cas de cessation des fonctions de dirigeant, une assistance à la recherche d'emploi et le remboursement du coût d'acquisition de points retraite.

Afin d'épauler le Président du Directoire concentré sur les problématiques commerciales et marketing, la société COMIR a autorisé l'utilisation des compétences financières de son directeur financier, Thierry VILLOTTE, directement opérationnel dans la mesure où il suivait l'activité du groupe dans le cadre de sa fonction. Dans l'intérêt de l'entreprise, ce dernier a été mis à la disposition du groupe en 2003 à titre gratuit dans le cadre d'un mandat au sein du Directoire de Guy Degrenne S.A jusqu'à la fin de l'exercice 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la mise à disposition de Thierry Villotte est facturée sur la base du produit du temps passé par le coût horaire chargé de Thierry Villotte.

Dans le cadre de l'augmentation de capital par émission d'ABSAR autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2004, et conformément à l'autorisation donnée par le Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance s'était à cette occasion favorablement prononcé sur le principe d'une répartition prioritaire des actions non souscrites entre les membres du Directoire et dans les conditions fixées par le Comité des Rémunérations. Ainsi, les membres du Directoire disposent des intérêts suivants dans le capital de l'émetteur :

	Actions	SOP	BSA
Patrick ROURE	39 900	66 000	150 000
Stéphane ZANCHET	10 186	25 000	50 000
Thierry VILLOTTE	13 101	25 000	50 000

LISTE DES DIRIGEANTS, DES PERSONNES ASSIMILEES ET DES PERSONNES QUI Y SONT ETROITEMENT LIEES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES TITRES GUY DEGRENNE

Dirigeants

Conseil de Surveillance

Christian HAAS – Président du Conseil de Surveillance

COMIR, représentée par Charles BAUR – Membre du Conseil de Surveillance

Philippe CHOPPIN DE JANVRY – Membre du Conseil de Surveillance

La Compagnie du Bois Sauvage, représentée par Guy PAQUOT – Membre du Conseil de Surveillance

BERNDORF AG., représentée par Thomas RIEKER – Membre du Conseil de Surveillance

Philippe JOFFARD – Membre du Conseil de Surveillance

Bruno MONTMERLE – Membre du Conseil de Surveillance

ISFE, représentée par Thierry PASCAULT – Membre du Conseil de Surveillance

Directoire

Patrick ROURE – Président du Directoire

Stéphane ZANCHET – Membre du Directoire

Thierry VILLOTTE – Membre du Directoire

Personnes assimilées

Chez Guy Degrenne, sont considérées comme « Personnes Assimilées » au sens du Règlement de l'AMF, l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe.

Stéphane de BERGEN – Directeur Marketing Produits

Mireille d'HERBES – Directeur des Ressources Humaines

Philippe LASSAUX – Adjoint - Directeur Administratif & Financier

Jean-Thomas MEYER – Directeur Business Development Industrie

Hervé le Gall – Directeur Supply Chain

Dominique AUFFRET – Directeur Commercial Division Réseaux de Détail

Antoine de REMUR – Directeur Commercial Division CHR & International

Christian VAN BOXSOM – Directeur Division Couverts, et Recherche & Développement

Philippe RENELLEAU – Directeur Division Platerie & Industrie

Franck CHESNEL – Responsable Comptable Groupe

Tinneke PRADIER – Responsable Consolidation et Contrôle de Gestion groupe

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS
DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2008

Se reporter à l'Annexe 1 du Document de Référence.

OPERATIONS DE COMMUNICATION
FINANCIERE ET PUBLICATIONS
LEGALES REALISEES AU COURS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Se reporter à l'Annexe 2 du Document de Référence

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le Contrôle Interne

PRESENTATION DE L'ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

Objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel de Guy Degrenne, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société et du groupe, des risques d'erreurs et de fraudes.

Environnement de contrôle

Le Contrôle Interne du groupe repose sur :

- **Une organisation générale** fondée sur la dualité entre les directions opérationnelles, d'une part, et les directions fonctionnelles, d'autre part, ces dernières exerçant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :
 - ✓ La Direction Financière,
 - ✓ La Direction Juridique,
 - ✓ La Direction des Systèmes d'Information,
 - ✓ La Direction des Ressources Humaines,
 - ✓ La Direction de la Qualité (certification ISO 9001).
- **Des organes sociaux de contrôle spécifiques et indépendants**, en l'occurrence le Comité d'Audit.

- **Des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches** qui se traduisent dans les procédures, circuits d'approbation et outils de la société et du groupe.

ACTIVITES DE CONTROLE

Direction Financière

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :

- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Dans l'analyse du dispositif du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :

- *Type 1* : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.
- *Type 2* : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Siam Tableware, Alföld Porcelan.
- *Type 3* : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 : Guy Degrenne Italia, Guy Degrenne Belgium, Guy Degrenne España.

Comptabilité

Les objectifs des Services Comptables sont les suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;

- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.

Ces responsabilités sont assurées par :

- Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :
 - ✓ La définition du référentiel comptable groupe,
 - ✓ Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
 - ✓ La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
 - ✓ La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA.
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alföld et Siam.

Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion regroupe le contrôle de gestion « Commercial » et le contrôle de gestion « Industriel ».

Ces deux services ont pour objectifs :

- De mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base ;
- D'établir la planification ainsi que les budgets annuels.

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

Le groupe a renforcé son équipe de contrôle de gestion par l'intégration de deux nouveaux collaborateurs, experts des activités commerciales d'une part, et industrielles et supply chain d'autre part. La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

Consolidation

Le service consolidation a pour objectifs de :

- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement.

L'activité consolidation est assurée conjointement par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Consolidation.

Communication financière

Le Directeur Administratif & Financier Groupe, responsable de la communication financière, est le seul habilité à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux

interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

L'Adjoint au Directeur Administratif & Financier Groupe dispose d'une délégation permanente qui l'habilite à diffuser le même niveau d'information en interne et à l'extérieur du groupe.

Direction Juridique

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure le Directoire et le Conseil de Surveillance du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

Direction Qualité – Certification ISO 9001

Ce service a pour objet d'établir les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures, des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, ...).

Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En février 2007, les résultats satisfaisants de l'audit Qualité externe FAQ ont permis de reconduire la certification de la société jusqu'en 2008.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres du Conseil de Surveillance et sa mission est d'examiner toute question de nature financière ou comptable permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :

- Procédure de contrôle de gestion et reporting,
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière.
- Procédures support.

Procédure de contrôle de gestion

Documents de reporting

- **Budget annuel.** Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par le Directoire au mois de novembre de chaque année.
- **Contrôle budgétaire mensuel.** Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.
- **Tableaux de bord mensuels.** Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'au Directoire vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêté de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêts semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la

présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :

- Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,
- Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées,
- Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

Procédures des activités de support

Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

- Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;
- Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;
- Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions pré-contentieuses ou contentieuses.

Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois, des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

La sécurité des systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées de détection d'intrusions et de protection. La majorité des applications doivent bénéficier systématiquement de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement du service en cas de dysfonctionnement majeur.

PRINCIPALES MISES EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice 2007- 2008

Principes généraux

Pour structurer sa fonction d'Audit Interne, le Groupe Guy Degrenne a créé un service d'audit interne en janvier 2004. Les actions prioritaires sont validées annuellement par le Comité d'Audit.

L'attention du service porte en priorité sur :

- La mise à jour permanente de l'environnement de contrôle, tenant compte des évolutions des structures et du périmètre du groupe ;
- Les procédures et activités de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Pour chacun des processus un référentiel a été élaboré présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Ceci a permis de construire une base de connaissances sur les risques du Groupe, en particulier financiers. Sur cette base, le guide d'auto - évaluation permet au service d'audit interne de procéder à des contrôles rapides, efficaces et homogènes.

Afin de parvenir à une base stable et homogène, le service travaille sur les cinq composantes du contrôle interne tel que définies par le COSO :

- L'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise,
- L'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise,

- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées,
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu,
- Le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle doit désormais favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

Principales réalisations

Les travaux du Service de Contrôle Interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, ont porté sur les principales thématiques suivantes :

- Informatique : en matière d'infrastructure tout d'abord, le groupe a engagé 180k€ dans la rénovation d'une partie de son matériel en France, dans le cadre d'un programme dont les objectifs sont les suivants : consolidation de l'architecture système réseau, haute disponibilité/plan de reprise d'activité. En matière de sécurité des systèmes, de nouvelles procédures de contrôle de gestion du parc machines utilisateurs et des conditions d'accès et d'utilisation du réseau, ont été définies et mises en œuvre dès le premier semestre 2008 ;
- Gestion des boutiques : l'attention a été particulièrement portée sur la gestion des remises dans les points de vente. A cet effet, une équipe d'audit interne dédiée a été constituée en interne, composée du service d'audit interne, du contrôleur de gestion en charge des activités commerciales du groupe, du responsable comptable, de l'analyste système d'information spécialiste du logiciel de gestion des points de vente et de l'éditeur du logiciel. Cette équipe a permis de dresser un rapport d'analyse et un plan d'actions visant à améliorer la maîtrise de la gestion des remises en point de vente contrôlé ;
- Contrôle des filiales étrangères : la Direction Administrative & Financière Groupe a engagé des opérations de contrôle renforcé sur ses filiales hongroise et américaine. Ces opérations

comprennent notamment le renforcement des missions de contrôle de gestion au sein et auprès de ses filiales.

La totalité des objectifs assignés à l'exercice (qui incluait le contrôle des cessions de stocks excédentaires, la gestion des risques internationaux et la gestion des risques de fraude) n'a pas été atteinte. Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Relance, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles.

Respect des normes

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Guy Degrenne, les collaborateurs font systématiquement remonter pour traitement, l'ensemble des éventuelles pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne au groupe, ou contraires aux lois et règlements applicables dans les pays des différentes implantations du groupe.

Cependant, les actions d'audit ponctuelles menées par la société ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales et participations. Les procédures de contrôle interne n'étant pas harmonisées au sein du groupe, ni systématisées, il ne peut pas être exclu que certains collaborateurs actuels ou passés aient eu des comportements déviants par rapport aux règles internes et externes applicables au groupe.

La Direction Juridique a mis en place un audit semestriel des opérations « corporate » (secrétariat juridique) pour les filiales de type 2. L'objectif est de s'assurer, par le respect des dispositions légales et réglementaires locales des droits de l'actionnaire majoritaire (Guy Degrenne S.A.) sont respectés et que les principes de gouvernance d'entreprise édictés par les statuts sont effectivement respectés.

Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière. A ce titre, Guy Degrenne S.A. a publié en septembre 2004 son premier Document de Référence, préalable à la Note d'Opération publiée en novembre 2004, ces documents étant des indispensables à l'opération d'augmentation de capital réalisée au cours du quatrième trimestre 2004.

L'action ainsi menée depuis lors par le Directoire a sans cesse conduit à une meilleure information du Conseil de Surveillance ainsi qu'à une meilleure information des actionnaires et du marché.

GESTION DES RISQUES

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière, le Groupe Guy Degrenne a créé, dès le mois de septembre 2004, un groupe pluridisciplinaire de travail sur la Gestion des Risques composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :

- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :

- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;
- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la ré-allocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Les principaux risques suivants ont été identifiés et traités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

Risques de marché

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible. Aucun investissement en fonds propres au sein des filiales étrangères du groupe n'a été effectué en devises étrangères au cours de l'exercice 2007.

En matière de couverture de flux d'exploitation, Guy Degrenne, outre des achats spots ou des options à terme mis en œuvre, a prévu des mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF), à l'exception du Baht thaïlandais.

Le rétablissement du contrôle des changes en Thaïlande au début de l'année 2007, conjoint avec le décrochage du cours du baht en Europe et le cours pratiqué en Thaïlande, ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de couverture spécifiques.

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld tire massivement en euros. Par ailleurs, le forint s'est réévalué par rapport à l'euro. Par conséquent, la stratégie menée est gagnante au titre de l'année 2007.

Risques de Taux

La société n'a pas réalisé d'opérations de couverture de taux au cours de l'année 2007. Durant le premier trimestre 2008, la société a réalisé les opérations de swap de taux suivantes :

- 2M€, initialement à Euribor 3 mois swapé pour un taux fixe à 4.18%, applicable du 15 janvier 2008 au 14 janvier 2010 ;
- 2M€, initialement à Euribor 3 mois swapé pour un taux fixe à 3.70%, applicable du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2011.

Risques sur actions

Le seul risque action concerne les actions détenues en propre. Le reste correspond à des OPCVM court terme et indexé sur le taux monétaire. Les actions auto détenues sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour le cours de bourse. La variation du cours de bourse n'affecte pas le résultat.

Risques de liquidité

La liquidité du groupe Guy Degrenne peut être approchée par les agrégats suivants :

En M€	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	Total	Dont Moyen Terme	Découvert bancaire	Total	Dont Moyen Terme	Découvert bancaire
Dettes Financières	32.7	8.2	24.8	34.8	7.5	27.3
- Trésorerie	1.4			3.0		
= Dettes Nettes	31.3			31.8		
Provisions	2.3			3.2		
CAF au 31.12	1.5			(2.7)		

Flux Trésorerie	5.0			(3.8)	
Exploitation					

Pour plus d'informations relatives au tableau ci-dessus, se reporter au chapitre 2 du Document de Référence – Page 44.

Au 31 décembre 2007, 25% (contre 22% au 31 décembre 2006) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 75.8 % (contre 78.4% au 31 décembre 2006) de dettes à court terme.

En M€	Au 31 mars 2008 (15 mois)			
	Total	Dont MT à un an au plus	Dont MT à plus d'un an	Découvert bancaire
Dettes Financières	30,1	2,2	5,7	22,1
- Trésorerie	1,0			
= Dettes Nettes	29,1			
Provisions	2,2			
CAF	0,4			
Flux Trésorerie Exploitation	8,4			

Au 31 mars 2008, 26.2% (contre 25% au 31 décembre 2007) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 73.4 % (contre 75.8% au 31 décembre 2007) de dettes à court terme.

Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce

Les lignes court terme ont fait l'objet d'un renouvellement semestriel ou annuel après examen par les comités de crédit de chaque banque. Toutefois conformément à l'article 60 de la loi bancaire, ces crédits peuvent être dénoncés par les banquiers sous réserve d'un préavis de 60 jours. Les contrats de crédit attachés à ces dettes ne comportent aucune clause de remboursement anticipée fondée sur des ratios financiers (covenants) mais sont garanties par des nantissements sur titres ou sur fonds de commerce.

Afin de faire face au besoins saisonniers de financement du groupe, et afin de conforter le groupe dans l'achèvement de son plan de relance, les principaux actionnaires ont à nouveau réalisé des avances en compte courant en avril 2008, pour un montant de 3 000 k€ (après un apport en compte courant de 2 M€ au cours du mois d'octobre 2007, suite à la crise logistique). Le groupe a en outre obtenu des lignes de crédit supplémentaires.¹

Le Directoire considère que la convention comptable de continuité d'exploitation ne peut pas être remise en cause

¹ Compte tenu de la durée prévisible de l'avance et des conditions de marché de rémunération des avances en compte courant, il a été considéré que ces avances devaient être traitées en tant que conventions courantes.

pour l'établissement des comptes clos le 31 mars 2008, et que la continuité du groupe n'est pas compromise.

Risques Juridiques et réglementaires

Risques de contentieux

L'activité amont de développement de produits est sensible et précautionneuse eu égard aux dispositifs de propriété intellectuelle, dans ses rapports avec les créateurs externes au groupe. A cet égard, Guy Degrenne met tout en œuvre pour sécuriser ses relations juridiques avec les créateurs et s'assurer du transfert effectif des créations au bénéfice du groupe.

Les principaux contentieux initiés au cours de l'année 2007 et du premier trimestre 2008 portent sur la défense des droits de propriété intellectuelle du groupe.

Les contentieux gérés par la société et le groupe étaient essentiellement les contentieux en défense jusqu'à la fin du deuxième semestre 2003, le groupe initiant depuis des contentieux en demande. Le groupe Guy Degrenne fait donc de la défense de ses droits et intérêts, un axe stratégique de son développement et de sa pérennité.

Il n'existe pas à ce jour de contentieux susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe.

Dans ces activités de commercialisation, le groupe Guy Degrenne est soumis aux dispositions législatives et réglementaires en matière de concurrence et de consommation.

Autres risques juridiques

L'exercice des activités industrielles est soumis à des autorisations administratives préalables.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

Guy Degrenne est distributeur exclusif des marques Bauscher et Schott Wiesel en France dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Guy Degrenne est le licencié exclusif des marques Collini et Berndorf, appartenant à la société Berndorf AG.

Risques de matières premières

Au titre de l'année 2007, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz.

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale a considérablement cru au cours des deux derniers exercices, pour se reporter essentiellement sur l'Asie et en particulier la Chine pour l'acier inox. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Pendant l'année 2007, le groupe a répercuté dans ses prix de vente tout ou partie de la hausse des matières premières. Ces augmentations ont été automatiques lorsque les contrats le prévoient, ou ont été ajustées en fonction des opportunités concurrentielles.

Au cours de l'année 2007, le groupe a étudié la faisabilité de la mise en place d'une politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox. Avec l'aide de son conseil spécialisé, cette politique de couverture a été mise en œuvre en 2008 avec une banque de premier rang.

Risques de dépendance à l'égard du marché

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développés, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles. Ces produits ne génèrent pas des volumes représentant une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du groupe.

Importance relative des principaux clients :

Les activités du groupe Guy Degrenne ne connaissent pas des cycles très amples souvent caractérisés par de

grandes périodes d'anticipation et des contrats à long terme d'importante valeur unitaire, mais des cycles courts très réactifs à la conjoncture. En outre, sa clientèle est très diversifiée.

Le premier client représente 7.10% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients représentent 23.32% du chiffre d'affaires consolidé et les 10 premiers clients représentent 31.04% du chiffre d'affaires consolidé.

Risques liés aux implantations internationales du groupe

En raison du caractère international de son activité, le groupe est exposé à certains risques, notamment :

- Risques fiscaux (réglementations en matière de prix de transfert, en matière de retenues à la source, douanes...);
- Risques liés aux évolutions légales et réglementaires locales, notamment en matière de droit social, de droit des sociétés, de droit commercial et de droit de l'environnement ;
- Risques liés au recouvrement des créances et aux délais de paiement. Les risques de contrepartie se situent essentiellement en Italie et en Espagne où les délais de règlement sont traditionnellement longs et, pour ce qui concerne l'Italie, où la santé financière de ses clients ne permet pas systématiquement la mise en œuvre de couverture Coface.
- Risques liés aux difficultés pour protéger voire à palier l'absence de système de protection des créations du groupe dans certains pays ;
- Risques liés à aux opérations limitées, au cours des exercices passés, de mise en œuvre des opérations d'audit interne au sein des filiales étrangères.

Le groupe n'est pas concerné par des risques d'instabilité sociale et politique connus à ce jour, en dehors des risques liés aux droits de grèves.

La société n'est pas en mesure de garantir qu'elle pourra gérer ces risques, sur lesquels elle n'a aucun contrôle, en dehors des risques liés au contrôle des filiales, ni qu'elle pourra assurer le respect de toutes les dispositions réglementaires applicables, sans encourir des dépenses supplémentaires.

Risques de fraude

Le Service d'Audit Interne avait mis en évidence des pratiques irrégulières de règlements de commissions

d'agents italiens au cours du deuxième semestre 2004. Le Directoire a immédiatement décidé de mettre un terme à ces pratiques et s'est constituée partie civile dans le cadre d'une plainte pénale afin pour le cas où ces irrégularités auraient conduit à faire supporter des charges indues à la société. Il ressort des investigations judiciaires qu'aucun préjudice n'aurait été supporté par Guy Degrenne.

Au cours de l'exercice 2005, le Directoire a été alerté sur l'existence de faits susceptibles de qualifier des opérations d'espionnage industriel. L'ensemble de ces faits a été dénoncé auprès des autorités judiciaires par le dépôt de plaintes avec constitution de partie civile.

Face à l'émergence de menaces de fraude croissante (contrefaçon, risque d'espionnage industriel renforcé, vol, etc.), qu'elles soient internes ou externes, le groupe a décidé d'entamer un programme de Lutte Anti-Fraude. Ce programme consiste :

- A mettre en œuvre des principaux outils de prévention (Code de Bonne Conduite, Charte du Système d'Information) ;
- A finaliser la définition des risques de fraude théorique rattachés à chaque fonction du groupe, ainsi que des impacts possibles en matière de réputation ;
- A mettre en œuvre les outils définis ci-dessus dans le cadre prioritaire défini par le Comité d'Audit. En particulier, cela s'est traduit au cours de l'exercice, par une collaboration avec les services de police judiciaire chaque fois que cela était nécessaire dans le cadre des fraudes pré-identifiées par le groupe. Cela s'est aussi traduit par la mise en œuvre d'opérations de contrôle renforcées au sein des filiales étrangères.

Ce programme de Lutte Anti-Fraude n'a pas pour ambition de supprimer tout risque en la matière, mais d'en réduire l'occurrence.

Autres risques particuliers

La gestion sociale du groupe Guy Degrenne est empreinte de vigilance afin de limiter les risques sociaux dans l'accomplissement de son activité. Le groupe met en œuvre tous les moyens qu'il a à sa disposition pour assurer le respect des principes de l'Organisation Mondiale du Travail. La Direction des Ressources Humaines du groupe est la garante du respect de ces normes. Elle assure en outre la gestion et la prévention des risques sociaux.

Couverture des risques susceptibles d'être encourus par la société et le groupe

Les assurances sont souscrites par Guy Degrenne S.A pour l'ensemble des activités exercées en France, et localement par les filiales étrangères. La diversité des situations ne permet pas d'en détailler les plafonnements de façon significative. Guy Degrenne S.A. a en outre souscrit à compter du 1^{er} janvier 2005 une assurance chapeau au titre des risques supportés par ses filiales étrangères, non couverts par les compagnies d'assurance locale, notamment en matière d'assurance responsabilité civile et de RC des mandataires sociaux.

Le niveau des franchises est adapté aux capacités des entreprises couvertes.

En matière de responsabilité civile, la sévérité maximum des expositions étant difficile à apprécier, les niveaux assurés par Guy Degrenne S.A. et par ses filiales sont liés à la disponibilité des couvertures et à un coût économique acceptable. Compte tenu des nouveaux enjeux liés au développement de la Franchise Guy Degrenne, le groupe a souscrit pour l'exercice 2006 une police d'assurance Responsabilité Civile spécifique.

Primes spécifiques pour les sites industriels au titre de l'année 2007 :

France :	528 000 EUR
Thaïlande :	514 317 THB
Hongrie :	3 148 518 HUF

Par ailleurs, la société avait initié en 2004 la mise en œuvre un plan de prévention et de réduction des risques industriels liés à l'ensemble de ses sites, et en priorité au site de Vire (Calvados – France). Ces plans sont élaborés par un groupe de travail ad hoc composé du responsable de la sécurité du site, du responsable de la gestion des risques, d'un ingénieur conseil du courtier d'assurance Verlingue et d'un ingénieur conseil de la compagnie d'assurance chez qui les capitaux sont assurés. L'objectif principal est d'établir toutes procédures de sécurité ad hoc, de pré-programmer des solutions de production industrielle alternative en cas de sinistre majeur sur le site, rendant impossible la continuité des opérations de production.

Depuis le quatrième trimestre 2005, ce plan de prévention et de réduction des risques industriels s'intègre dans un Programme de Sauvegarde et de Continuité d'Exploitation de l'ensemble des sites du groupe. Ce programme plus ambitieux recouvre, outre les risques industriels, les risques environnementaux, les risques liés aux systèmes d'information et les risques sociaux. Le groupe réuni autour de ce projet a pour objectif :

- D'identifier, indépendamment des mesures préventives et curatives existantes, l'ensemble des risques et vulnérabilités auxquels les sites sont exposés ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de traitement d'urgence en cas de survenance de crise, complémentaires aux mesures existantes ;
- Préparer toutes mesures de continuité d'exploitation en cas de crise majeure et rémanente.